**Compte – rendu conseil municipal du Mardi 25 novembre 2014**

**LAIRE**

L’an 2014, le 25 novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Laire s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André-Marie DEPOUTOT, Maire.

Conformément à l’article L121-14 du Code des communes, il a été procédé à l’élection d’un secrétaire pris dans le conseil municipal. Mr JOSSE Emile a été désigné à l’unanimité des membres présents pour remplir cette fonction qu’il a acceptée.

Présents : Mrs DEPOUTOT, SCHORI, CIVELLI, NOEL, JOSSE, MAITROT et FRANCOIS. Mmes MOSER et DEMESY.

Absents: Mr CHENU Renaud et Mme HUELIN Nadine.

Procuration de Mr CHENU à Mr SCHORI et de Mme HUELIN à Mr NOEL.

**1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21.10.2014**

Adopté à l’unanimité.

**2) Taxe d’aménagement**

Cette taxe mise en application au 1er mars 2012 remplace la TLE (taxe locale d’équipement) , la TDENS (taxe départementale des espaces sensibles), la TDCAUE (taxe départementale pour le financement des conseils d’architecture, d’urbanisme et d’environnement). Le champ d’application de cette taxe se rapproche de celui de la TLE. Elle est établie sur la construction, la reconstruction, l’agrandissement des bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d’urbanisme (piscines, panneaux photovoltaïques, ….). Pour application au 1er janvier 2015, il convient de délibérer afin d’en fixer le taux avant le 30 novembre 2014. Mr le Maire rappelle que le taux actuel est de 2%. Il peut être fixé à un taux compris entre 1 et 5%. Il propose de maintenir le taux de la taxe d’aménagement à 2%.

Unanimité du Conseil.

**3) Tarifs communaux (salle – columbarium – chapiteau)**

Le Conseil, à l’unanimité, décide de maintenir pour 2015, les tarifs communaux au même niveau qu’en 2014.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Habitants du village** | **Extérieurs** |
| **Eté (week-end)** 1.04 au 31.10 | 90 € | 180 € |
| **Hiver (week-end)** 1.11 au 31.03 | 110 € | 200 € |
| **Journée** | 35 € | 40 € |

Caution de la salle : 300 €

Chapiteau :

Caution : 458 €

Habitants + associations de la CCVR : 153 €

Personnes ou associations extérieures : 230 €

Columbarium :

15 ans : 459€

30 ans : 561 €

**4) Tarif déneigement**

Le contrat établi avec la SARL SCHORI arrivant à son terme, il convient de le renouveler. Le Conseil accepte son renouvellement pour une durée de 3 ans et décide de réviser les tarifs de déneigement de la manière suivante :

* Passage avec le tracteur et le dévidoir à sel : 71,14€ TTC de l’heure soit pour un passage d’1 heure 30 : 106.71 € TTC.
* Un passage avec le dévidoir à sel uniquement correspond à 35.57€ TTC. Le prix du sel est à ajouter à ce tarif.

Mr SCHORI Stéphane n’a pas pris part au vote.

**5) Tarif bois 2015**

Le prix du bois d’affouage concernant la coupe 10 est maintenu à 10€ le stère.

Pour l’année 2015, les coupes seront situées dans les parcelles :

* n°2 pour un volume de 260m3
* n°21 pour un volume de 400m3

Ces coupes seront vendues sur pied en futaie affouagère. Le marquage des bois par les agents de l’ONF interviendra durant l’hiver 2014-2015.

**6) Part communale eau et rapport sur l’eau.**

L’emprunt contracté pour financer le raccordement au réseau d’eau du syndicat des eaux de Champagney arrive à échéance en 2016.

La part communale instaurée en 2004 sur la facture d’assainissement, pour assurer ce financement sera progressivement diminuée. Cette baisse permettra de compenser la hausse du prix du m3 d’eaux usées décidée par la communauté de communes de la Vallée du Rupt pour réaliser des investissements sur le réseau et la construction d’une nouvelle station d’épuration pour les communes d’Arcey et de Sainte-Marie.

La part communale passe de 0.67 à 0.57cts le m3.

Unanimité du Conseil.

**Rapport sur l’eau :**

La présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l’eau fait apparaître que le syndicat est composé de 15 communes adhérentes représentant une population de 14 851 habitants. Le prix du m3 est actuellement de 0.97€. Un poste supplémentaire de chloration (bioxyde de chlore) va prochainement être mis en service sur la commune de Chalonvillars ce qui devrait permettre d’améliorer encore la qualité de l’eau sur le réseau (absence de chlore parfois constatée sur notre commune).

**7) Subventions**

Le Conseil décide d’attribuer les subventions suivantes :

* 40 € à l’ADAPEI de Haute-Saône
* 40 € au comice agricole
* 40 € à la Croix rouge française
* 40 € à L’association Franche-Comté Alzheimer
* 40 € aux amis de l’hôpital
* 100 € aux restos du cœur
* 40 € à la ligue contre le cancer
* 40 € aux pupilles de l’enseignement public (PEEP)

**8) Demande de subvention parlementaire salle socio-culturelle**

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès du Sénateur et du Député.

**9) Infos et questions diverses**

***Recensement :*** Le recensement de la population de Laire aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Les personnes intéressées pour réaliser le recensement en tant qu’agent recenseur sont priées de se faire connaître en mairie avant le mardi 23 décembre 2014. Pour accomplir dans de bonnes conditions cette tâche, la personne devra être d’une grande disponibilité (le soir, le matin, plusieurs visites…).

Deux demi-journées de formation sont prévues les 5 ou 6 janvier et 12 ou 13 janvier 2015.

***Nuisances au village :*** Régulièrement, on nous signale que certaines règles de vie ne sont pas respectées (bruits d’animaux, bruits d’engins…). Les foyers concernés seront, dans un premier temps, avertis par courrier.

***Enquêtes publiques protection de la source de la Baumette située sur la commune d’Issans :*** Elles auront lieu du **8 décembre au 23 décembre 2014** avec présence du commissaire enquêteur en mairie **le samedi 20 décembre 2014 de 9h à12h.** Un dossier complet est consultable en mairie aux heures d’ouverture habituelles. Deux registres sont à disposition pour formuler des remarques. La commune étant fortement impactée par le périmètre de protection de la source et considérant que les contraintes liées à cette protection fragilisent les finances de la commune, à l’unanimité, le Conseil municipal réitère sa demande auprès des services de l’Etat pour que des compensations financières soient attribuées à la commune. Mr le Maire fera mention sur le registre d’enquête publique d’une demande de compensation à ce titre.

***Ecole : SIVU des Lilas :*** Les écoles sont gérées par le syndicat intercommunal des Lilas ( **L**aire - **I**ssans – **L**e Vernoy – **A**ibre – **S**emondans). La procédure de révision du PLU (Plan Local d’Urbanisme) sur la commune d’Aibre est lancée, c’est le cabinet Ruez qui a été désigné pour finaliser le dossier . Ce cabinet procédera également au bornage du terrain d’une contenance de 30 ares situé en contigu avec le site actuel de l’école d’Aibre. Pour l’acquisition du terrain, une demande de prêt d’un montant de 100 000€ est en cours. Les pièces du marché pour la consultation d’un bureau d’études – architecte seront très prochainement validées. Le cabinet retenu aura pour mission d’optimiser l’utilisation des locaux de l’école d’Aibre et la conception d’un bâtiment à vocation périscolaire et éventuellement scolaire.

***Dates à retenir :*** **Cérémonie des vœux du Maire Vendredi 9 janvier à 18h 30**

 **Repas des aînés Dimanche 1° février 2015**